241	P 🗌 NP 🗹	DM640
	ntation du terminal es infrastructures d	

6211-04-004

Lévis

MÉMOIRE DÉPOSÉ AU BAPE Audiences publiques portant sur le projet Rabaska

Beaumont, le vendredi 2 février 2007

Monsieur Qussaï Samak, Président de la commission Monsieur Jean Paré, Commissaire

Monsieur Jean-Philippe Waaub, Commissaire

Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires,

Avril 2004. Rabaska est annoncé. Dès lors, je me suis affichée contre le projet. Comprenez, je suis née et j'ai grandi dans la rue de Vitré, à Beaumont. Je vous présente ce mémoire à titre de citoyenne de Beaumont, où je suis revenue momentanément avant d'aller à l'étranger rejoindre mon mari lui-même originaire de ce village. À titre informatif, j'ai 27 ans et suis étudiante à la maîtrise en éducation au Campus de Lévis de l'UQAR, boursière du FQRSC. J'occupe aussi des fonctions d'auxiliaire de recherche depuis plus de cinq ans et suis chargée de cours à l'UQAR.

Mon opposition, bien sûr rapidement affirmée, s'est confirmée depuis trois ans. En effet, à l'instar de nombre de mes voisins, je me suis informée sur le projet de terminal méthanier et sur les enjeux environnementaux, sociopolitiques et économiques que ce projet sous-tend. Cette réflexion, c'est le seul effet positif de Rabaska que j'ai pu mesurer sur ma personne depuis trois ans. Sachez cependant que ma curiosité ne s'est pas subitement activée avec l'arrivée de Rabaska. J'étais déjà sensible à ces enjeux.

Immédiatement, les citoyens dont je suis ont été affublés du syndrome *Pas dans ma cour.* Faut-il s'en étonner? Non. De même, faut-il s'étonner que le sens premier accordé à cette expression soit péjoratif? Non plus. Dans le sens commun, le fameux syndrome est plus souvent qu'autrement associé à des tergiversations ou à l'égoïsme, tel qu'illustré par les exemples suivants :

 a) ««On a notre voyage des pelleteux de nuages», «Rabaska oui dans ma cour», pouvait-on lire en grosses lettres sur l'un des camions qui ont défilé par dizaines hier,»¹

Isabelle Porter. «Rabaska a aussi ses défenseurs : des dizaines de camionneurs manifestent leur appui au projet». Le Devoir, 12 décembre 2006, p. A4.

b) «Des échanges des décideurs, il est ressorti que de grands projets sont loin d'être accueillis avec des roses à l'occasion, comme pour le projet Rabaska. «Il y a le syndrome pas dans ma cour», de l'avis du directeur du développement économique de Lévis, Philippe Meurant.»

Marc Saint-Pierre. «Rabaska, une illustration du bas niveau de tolérance de la population». Le Soleil, 8 avril 2005, p. A8.

c) ««Ça n'a rien à voir avec un effet de pollution, on est dans un gros phénomène de Pas dans ma cour», réagit Robert Tessier.»

Véronique Bouvier. «Gaz Métro, du bleu au vert». Le Soleil, 7 novembre 2006, p. 39.

La lecture des travaux de Gilles Sénécal, chercheur à l'INRS – Urbanisation, culture et société, m'a éclairée sur une autre façon d'aborder cette expression. Pour ce chercheur, le syndrome Pas dans ma cour, traduction reconnue de l'anglais Not in My BackYard (NIMBY), se définit comme suit : «Le terme NIMBY désigne l'action de résidants pour protéger un espace situé à proximité de leur demeure ou limiter des usages non désirés sur ce même espace» (Sénéchal, 2002a). Vu sous cet angle, le NIMBY m'apparaît clairement comme une réaction tout à fait normale, légitime. La préservation d'un cadre de vie existant est alors au cœur de cette réaction et c'est la réaction qu'ont eue les voisins de Rabaska, ceux qui habitent à proximité des installations projetées.

Ce cadre de vie que nous souhaitons préserver² ne comporte aucune industrie. Il y a bien quelques entreprises : la maison d'hébergement pour personnes âgées Le Panorama, Camping de la Martinière, l'Enseignerie, les Autobus Martel et Fils et peut-être d'autres entreprises que je n'ai même pas remarquées tellement elles sont discrètes. On ne retrouve

² J'entends ici le secteur compris entre la Pointe de la Martinière et la rue de Vitré.

¹ Je ne peux m'empêcher de répondre : Dites, elle est où votre cour?

rien qui cause bruit et poussière. Rien qui oblige à couper des arbres, à pomper la nappe phréatique pour usage industriel, à prendre sa voiture pour avoir accès aux berges du Fleuve.

Évidemment, la prise de position de citoyens de Beaumont, de l'est de Lévis et de l'Île d'Orléans contre le projet et son affirmation claire sur la scène publique a généré des réactions de nature peu flatteuse pour les opposants que nous sommes. En entrevue pour la revue Découvrir (Masingue, 2006), Sénécal affirme que :

«Nimby n'est pas très populaire en général, explique Gilles Sénécal. Ce réflexe provenant de groupes d'opposition défendant leur cadre de vie est jugé négativement. On croit que ces trouble-fête réagissent de façon égoïste et qu'ils pelletent les problèmes dans la cour du voisin.»

Il n'en demeure pas moins que c'est la seule tribune dont nous avons bénéficié jusqu'à la tenue des audiences pour lesquelles est présenté ce mémoire. Sénécal toujours (2002b): «Le NIMBY est justement la seule option pour faire état de la situation vécue, pour faire entendre le point de vue de riverains, des résidants proches, des impacts sous-estimés voire méprisés.» Et notre ardeur à nous informer de ce qui nous attend si Rabaska s'installait chez nous, elle a alimenté le débat. Et c'est tant mieux, car cela est utile pour générer une réflexion qui s'étend bien au-delà de mon voisinage (Masingue, 2006):

«Cela signifie que les citoyens se préoccupent davantage de leur entourage, des problèmes de pollution ou de sécurité, de leur santé et de celle de leurs proches. En outre, Nimby permet de mesurer localement l'impact environnemental des projets soumis et de révéler des conflits qui seraient ignorés par ailleurs. » (p. 11)

En posant des questions aux autorités municipales de Beaumont et de Lévis ainsi qu'à l'initiateur, en écrivant dans les journaux, en organisant des séances d'information, en créant des sites Internet, en participant à des tribunes téléphoniques et j'en passe, les initiatives individuelles et collectives de mes voisins ont fait évoluer le débat sur les questions de sécurité, d'approvisionnement énergétique, d'utilisation du territoire, d'acceptabilité sociale, etc. Ces actions que nous avons entreprises, révélatrices du NIMBY, doivent être perçues par la commission comme un véritable indicateur qui témoigne de la qualité de vie et qui devient un «exutoire permettant aux intervenants locaux ou individuels, qui ne trouvent peut-être pas de relais dans le système institutionnel ou le réseau associatif de quartier, de témoigner d'un état de stress ou d'inconfort, voire de tensions sociales, ou des effets réels ou appréhendés des transformations du cadre de vie. » (Sénécal, 2002a). Bien sûr, cela ne pourrait être perçu que comme une controverse à l'échelle locale qui a néanmoins «le mérite d'aborder les questions cruciales de la qualité et de l'équité [et qui] exprime une tension

entre le résidant, celui qui habite là, et ceux qui planifient et utilisent l'espace ou prennent des décisions à son sujet» (Sénécal, 2002a).

Le sens que j'accorde au NIMBY ne se limite donc pas à pelleter mon problème «rabaskien» dans la cour du voisin comme le voudrait le sens commun. Plusieurs d'entre nous ont développé un véritable savoir-faire, des compétences certaines sur les questions abordées dans l'étude du projet Rabaska. Et nous ne nous limitons pas à alimenter une controverse dite locale, mais nous prenons part au débat démocratique institué par le Bureau des audiences publiques en environnement et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Dès lors, nous débordons du simple NIMBY pris dans son ancrage populaire péjoratif. Tous les arguments qui vous ont été apportés quant au mauvais choix de l'emplacement pour Rabaska en témoignent.

Considérant cette perspective nouvelle de prise en considération des réactions des résidants en tant que participation importante au débat public³, je demande à la Commission que vous formez de tenir compte, comme le propose le chercheur Sénécal, des apports des opposants voisins des installations projetés comme un indicateur de la qualité de vie que nous souhaitons préserver, nous qui sommes déjà établis sur le territoire duquel on souhaite nous déloger. Malheureusement, je ne dispose pas des ressources qui me permettraient de demander à un chercheur de réaliser une étude sur cet indicateur qu'est le NIMBY, C'est que je n'ai ni les moyens financiers colossaux (mon revenu annuel est bien modeste), ni les ressources humaines impressionnantes (il y a moi et moil), ni le temps (j'étudie et travaille à la fois) qu'a le promoteur pour vendre son projet. Je n'ai cependant aucun doute quant au traitement égalitaire que vous accorderez à mon mémoire de citoyenne engagée et informée qui souhaite préserver un milieu qui lui est cher et qui en est venue, au fur et à mesure qu'elle participait à l'avancement du débat, à placer rationnellement la préservation de son environnement sur les plus hautes marches de son échelle de valeurs. C'est pourquoi, après trois ans, je persiste et signe. Rabaska n'a pas sa place chez nous, car nous y sommes! Rabaska n'est pas accepté par les résidants! Nombre en ont fait la démonstration et j'ajoute ma voix (et ma voie) à la leur.

Marie-Pierre Fortier

--

³ Tant avant la tenue du processus officiel que sont les audiences publiques que durant celles-ci.

Références

Bouvier, Véronique. «Gaz Métro, du bleu au vert». Le Soleil, 7 novembre 2006, p. 39.

Masingue, Isabelle (novembre-décembre 2006). Nimby: pas dans ma cour. *Découvrir*, 27 (5), p. 11.

Porter, Isabelle. «Rabaska a aussi ses défenseurs: des dizaines de camionneurs manifestent leur appui au projet». *Le Devoir*, 12 décembre 2006, p. A4.

Saint-Pierre, Marc. «Rabaska, une illustration du bas niveau de tolérance de la population». Le Soleil, 8 avril 2005, p. A8.

Sénécal, Gilles (2002a). Espaces urbains et qualité de vie : aller au-delà des approches normatives. Les villes canadiennes, 5 (1).

Accès : http://www.policyresearch.gc.ca/page.asp?pagenm=v5n1 art 06

Sénécal, Gilles (2002b). Controverses en environnement et développement durable urbain : la formation d'un nouvel espace public. VertigO - La revue en sciences de l'environnement sur le WEB, 3 (2).

Accès: http://www.vertigo.ugam.ca/vol3no2/art3vol3n2/gilles senecal.html